

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE

RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2012

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2011

JUILLET 2012

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET DES ENGAGEMENTS 2011

II.1 AU TITRE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

A. LES ENGAGEMENTS REALISES

B. LES ENGAGEMENTS EN COURS DE REALISATION

II.2 AU TITRE DES RECOMMANDATIONS DU SECTEUR PRIVE

A. LES ACTIONS REALISEES

B. LES ACTIONS EN COURS DE REALISATION ET CELLES NON REALISEES

B.1 LES ACTIONS EN COURS DE REALISATION

B.2 LES ACTIONS N'AYANT PAS CONNU UN DEBUT DE REALISATION

II.3 AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE

III. DES CAS DE DEFICIT D'INFORMATION

IV. RECOMMANDATIONS N'AYANT PAS RECUS DE REPONSES FAVORABLE A COURT TERME

V. RECOMMANDATIONS N'AYANT PAS RECUS DE REPONSES DU GOUVERNEMENT

VI. DIFFICULTES

VII. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

AFD : Agence Française de Développement
AICB : Association Interprofessionnelle de Coton du Burkina
API : Agence de Promotion des Investissements
APAHRB : Association des Professionnels de l'Hotellerie et de la restauration du Burkina ?
BBDA : Bureau Burkinabé des Droits d'Auteurs
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFIM : Centre de Facilitation des Investissements Miniers
CEP : Champs écoles de producteurs
CGA : Centre de Gestion Agrée
CGEA : Conseil de gestion aux exploitations agricoles
CCVA : Centre de Contrôle des Véhicule Automobiles
CMA BF : Chambre des Métiers de l'Artisanat de Ouagadougou
CTP : Comité Technique Paritaire
CREPMF : Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DAO : Dossier d'appel d'offres
DRAH : Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DGPER : Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DTA : Département de technologie alimentaires
FAIB : Fédération des Associations Islamiques du Burkina
FASI : Fonds d'Appui au Secteur Informel
FBDES : Fonds Burkinabé du Développement Economique et Social
FEME : Fédération des Eglises et Missions Evangéliques
FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou

FMI : Fonds Monétaire International
FONRID : Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
GIPD : Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GPTIC : Groupement des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication
JAAL : Journées Agroalimentaires
LNSP : Laboratoire National de Santé Publique
MATDS : Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité
MCT : Ministère de la Culture et du Tourisme
MICA : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MEBF : Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MTPEN : Ministère des Transports des Postes et de l'Economie Numérique
OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ?
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
ONTB : Office National du Tourisme Burkinabé
PACDE : Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise
PAFASP : Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAFICOT : Projet d'Appui à la Filière Coton Textile

PD Parcelles de démonstration
PPP : Partenariat Public Privé
PVP : Parcelles vitrines de producteurs
SIAO : Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SIKO Salon International du Karité de Ouagadougou ?
SITHO : Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou
SNC : Semaine Nationale de la Culture
SNVACA : Système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNEEP-L : Union des Etablissements d'Enseignement Privés Laïcs
UNPCB : Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina

I. INTRODUCTION

Ce rapport présente au mois de juillet 2012, l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé qui s'est tenue le 18 juillet 2011 à Bobo-Dioulasso sous le thème « **Enjeux et modalités de réalisation des projets de Partenariat Public-Privé pour la croissance économique au Burkina Faso** ». Lors de cette rencontre, le Comité Technique Paritaire (CTP) a recensé 193 préoccupations et recommandations dont 138 ont été retenues. Le Comité a décidé de reverser celles relatives au Partenariat Public Privé (PPP) au nombre de 25, au comité ad' hoc chargé de la mise en place du cadre juridique et institutionnel des PPP pour prise en compte dans la réflexion en cours. Les 30 préoccupations restantes sont celles relevant d'une démarche purement commerciale ou étant du ressort du secteur privé ou constituant des doublons. Ces dernières ont été écartées.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) est chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rencontres annuelles Gouvernement/Secteur privé conformément aux dispositions de l'Arrêté n°2010-033/MCPEA/MEF du 03 avril 2010, portant création, attributions, composition et fonctionnement dudit Comité.

C'est en application de ces dispositions que le Comité Technique Paritaire a, en rapport avec les services techniques des différents départements ministériels, assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la 11^e édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé.

II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS 2011

II.1 AU TITRE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

A. LES ENGAGEMENTS REALISES

A.1. En matière d'économie et des finances

Organiser un forum sur les marchés publics en octobre 2011, avec la contribution de tous les acteurs concernés.

Le forum des acteurs des marchés publics s'est tenu les 27 et 28 octobre 2011 sous le thème : « réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public : bilan de trois (03) années de mise en œuvre et perspectives ».

Les atouts mais aussi et surtout les difficultés et les insuffisances liées au fonctionnement du système de gestion des marchés publics et des délégations de service public au Burkina Faso ont été passés en revue par les participants venus de l'administration publique centrale et déconcentrée, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques.

A l'issue des travaux, des recommandations pertinentes ont été faites par les acteurs en vue d'améliorer le système de gestion des marchés publics. L'une des recommandations porte sur l'institutionnalisation du forum tous les deux ans et la mise en place d'un comité chargé d'évaluer et de suivre les recommandations y relatives.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, le décret n°2012-123/PRES/PM/MEF, modifiant le décret n°2008-173/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 21 décembre 2011. Les principales innovations apportées au dispositif concernent le rehaussement du seuil de la demande de cotation à 5 millions francs CFA et l'insertion de clauses permettant l'accès des artisans aux marchés publics.

Il y a eu également l'adoption du décret n°2011-1062/PRES/PM/MEF du 30/12/2011 portant institution et organisation du forum des acteurs des marchés publics et création du comité d'évaluation et de suivi (CES/FAMAP) de la mise en œuvre des recommandations dont les membres ont été installés le 15 février 2012.

Au delà de ce forum le Gouvernement a engagé des concertations dans divers domaines notamment :

- les états généraux des acteurs du secteur des BTP ;
- les états généraux sur la filière coton ;
- le forum sur la sécurité routière.

Ces différents cadres de concertation ont permis de passer en revue les difficultés qui minent ces secteurs et de formuler des recommandations en vue de les redynamiser.

Sensibiliser le secteur privé sur le rôle et le fonctionnement du marché financier.

L'emprunt obligataire du Trésor Public qui s'est déroulé au cours du quatrième (4ème) trimestre 2011 a permis à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'une part de présenter l'opération d'emprunt et d'autre part de sensibiliser les médias et les opérateurs économiques sur les opportunités qu'offre le marché financier.

Par ailleurs, la stratégie nationale de développement du secteur financier prévoit la sensibilisation des burkinabés sur le rôle et le fonctionnement du marché financier régional. La Société de Bourse et d'Intermédiations Financières et l'antenne de la bourse régionale des valeurs mobilières du Burkina sont chargées de la mise en œuvre. Les médias et les opérateurs économiques ont eu une meilleure connaissance du fonctionnement dudit marché.

En juin 2012, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a organisé une campagne de sensibilisation respectivement à l'endroit des opérateurs économiques, les assureurs, les établissements de crédit et les étudiants. Cela a été l'occasion de sensibiliser lesdits acteurs sur le rôle, l'importance et le fonctionnement du marché financier régional ainsi que les opportunités qu'il offre.

A.2 En matière de renforcement du partenariat Etat/Secteur privé

Faire une évaluation générale de la rencontre Gouvernement-Secteur privé en vue de la rendre plus dynamique.

Une étude sur le bilan des onze éditions a été commanditée et le rapport a été examiné lors des rencontres sectorielles tenues les 21, 22 et 25 juin 2012. Cette étude a relevé que la rencontre est un cadre important de dialogue entre le public et le privé. En effet, ce cadre a permis d'enregistrer des réformes significatives en faveur du secteur privé.

L'étude a toutefois noté des insuffisances et a formulé des recommandations dont la mise en œuvre permettra de redynamiser ce cadre de concertation.

B. LES ENGAGEMENTS EN COURS DE REALISATION

Recruter un producteur indépendant d'électricité pour la fourniture de 70 MW extensible à 100 MW en 2012.

L'appel d'offres national ouvert a été lancé le 17 octobre 2011.

L'ouverture des offres est intervenue le 30 janvier 2012 à l'issue de laquelle l'appel d'offres a été déclaré infructueux.

Implanter courant 2011 des unités pilotes de transformation d'oléagineux dans deux régions.

Le Gouvernement a entrepris des actions qui sont en cours depuis 2011. Une unité pilote de transformation d'oléagineux a été acquise en 2011 mais faute de bâtiment adéquat, elle n'a pas pu être installée à Kaya. La deuxième, acquise également en 2011, concerne plutôt la transformation du maïs en semoule. Cette unité doit être installée à Dédougou. La convention avec FASO BAARA sur l'ensemble des constructions du Ministère de l'Agriculture a été partiellement exécutée. Cette convention a été reconduite en 2012.

En 2012, les actions portent sur les acquisitions des unités de transformation de tubercules, des fruits et légumes et sur l'acquisition de petits équipements de transformation tels que les moulins, les presses à gari, etc. pour accompagner les transformateurs et formatrices.

II.2 AU TITRE DES RECOMMANDATIONS DU SECTEUR PRIVE

A. LES ACTIONS REALISEES

A.1. En matière d'habitat et d'urbanisme

Veiller au respect des textes réglementaires régissant la profession d'architecte

Le Gouvernement a concrétisé l'opérationnalisation de la Direction Générale de Contrôle des Opérations d'Aménagement et de Construction.

Ladite Direction Générale a été créée par décret N° 2011-469/PRES/PM/MHU du 26 juillet 2011, portant organisation du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et l'arrêté N° 2011-059MHU/SG/DGC du 05 décembre 2011 portant organisation, attributions et fonctionnement de cette Direction Générale. Cette structure vient en application de l'article 6 de la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006, portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso qui statue sur la création d'une structure de contrôle chargée de veiller à l'application et au respect des dispositions dudit code.

L'organisation d'une campagne spéciale de contrôle des chantiers d'immeubles en cours d'exécution confirme le début de l'opérationnalisation de cette direction. Par ailleurs un projet de décret portant réglementation de l'exercice de la profession d'architecte a été élaboré et est en cours d'examen.

Veiller à l'application de l'obligation du permis de construire pour toute construction publique ou privée

L'obligation de l'obtention préalable du permis de construire pour toute construction publique ou privée a connu un début d'application suite à la campagne spéciale de contrôle des chantiers d'immeubles en cours d'exécution ou inachevés menée à Ouagadougou du 30 novembre 2011 au 03 février 2012 où 1998 promoteurs de construction ont été interpellés dont 24 chantiers de construction relevant de l'administration publique. Cette campagne spéciale de contrôle se poursuivra dans les 12 autres villes chefs-lieux de régions. Dans cette perspective, Bobo-Dioulasso et Banfora constitueront les prochaines étapes de la campagne.

Privilégier l'organisation systématique de concours d'architecture pour tous les projets d'envergure au lieu d'appliquer la procédure des marchés publics qui sélectionne les bureaux sur dossiers, sans se préoccuper de la spécificité de la profession d'architecte.

Le forum des marchés publics qui s'est tenu les 27 et 28 octobre 2011 à Ouagadougou a permis d'apporter des réponses appropriées aux préoccupations posées par les différents acteurs.

Poursuivre la dynamique de construction d'édifices publics en matériaux locaux appropriés et promouvoir les matériaux locaux.

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme au regard de l'engagement du Gouvernement, se positionne institutionnellement pour une prise en charge optimale de la question par :

- la création de la Direction de la recherche, de l'innovation et de la promotion des matériaux locaux de construction au sein de la Direction Générale de l'Architecture, de l'Habitat et la Construction ;
- l'ouverture en 2012 du Bureau d'Assistance à l'Auto Construction. L'auto construction produisant plus de 90% du parc de logements dans notre pays, ce Bureau d'Assistance à l'Auto Construction constitue une tribune privilégiée de promotion des matériaux locaux de construction.

Le Gouvernement examine également la possibilité de généraliser la construction d'édifices publics en matériaux locaux sur la base d'une grille de matériaux appropriés qui devront être classés « matériaux durables » sur proposition de l'Ordre des Architectes et reconnus par les établissements financiers (Banques et Assurances).

A.2. En matière d'éducation nationale, d'enseignement secondaire et supérieur

Améliorer le système d'affectation des élèves et accroître le nombre d'élèves boursiers affectés dans les écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire conventionnés.

Le système d'affectation des élèves dans les établissements conventionnés est en train d'être réformé. Depuis la fixation des quotas annuels, la détermination du nombre d'élèves à affecter par région est faite avant le mois de juillet afin de permettre aux établissements d'organiser leur recrutement.

L'accroissement du nombre d'élèves affectés est lié à l'augmentation de l'enveloppe financière allouée. En 2011, cette enveloppe était de 1 200 000 000 FCFA au profit de 22 111 élèves. Les établissements concernés étaient au nombre de 112. Pour 2012, le montant alloué est de 1 300 000 000 FCFA, soit un accroissement de 8,33% par rapport à l'année précédente. Ces efforts sont cependant faiblement ressentis au niveau de chaque établissement car l'augmentation du nombre d'établissements conventionnés réduit l'effectif des élèves affectés dans chaque établissement. A titre illustratif, le nombre d'établissements conventionnés est passé de 112 en 2011 à 124 en 2012.

Mettre en place le protocole d'affectation par l'Etat d'étudiants dans les instituts, écoles et universités privés par une prise en charge partielle ou totale de leur scolarité.

La commission nationale d'attribution des bourses, depuis trois ans, affecte des étudiants dans les établissements privés d'enseignement supérieur. Ces

établissements privés d'enseignement supérieur sont sélectionnés sur la base de critères bien définis. Les étudiants y sont affectés suivant leur choix. Actuellement, 8 établissements reçoivent 120 étudiants boursiers affectés par l'Etat (36 filles et 84 garçons).

Augmenter la subvention d'exploitation annuelle accordée aux établissements laïcs

La subvention d'exploitation annuelle résultant de la convention entre l'Etat et l'Union des Etablissements d'Enseignement Privés Laïcs (UNEEP-L) est passée de 200 000 000 FCFA à 250 000 000 FCFA. Celle entre l'Etat et l'Eglise Catholique est passée de 900 000 000 FCFA à 950 000 000 FCFA. Par ailleurs, les conventions entre l'Etat et la Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME) d'une part et entre l'Etat et la Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB) sont en projets.

A.3. En matière d'agriculture, d'environnement et des ressources animales

Soutenir la filière coton pour atteindre un niveau minimum de production par an

Des actions de renforcement de capacités ont été entreprises au profit des agents et des producteurs. Ces actions ont été mises en œuvre à travers le Projet d'Appui à la Filière Coton Textile (PAFICOT) et le projet Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) qui conduisent des activités d'appui conseil en matière de bonnes pratiques agricoles du coton. Un partenariat dynamique est développé avec les sociétés cotonnières, l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DRAH).

Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris des négociations pour la mise en œuvre de programmes et projets en appui à la filière cotonnière notamment :

- l'assistance technique de l'Inde pour le développement du secteur coton burkinabè, tant en amont qu'en aval de la filière ;
- l'extension du programme de renforcement du secteur coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACIP) pour quatre (04) ans ;
- le Projet de lutte contre la contamination du coton.

Fixer le prix de la graine huilerie en même temps que celui du coton graine

Le prix du coton graine est fixé en début de campagne cotonnière (début avril) à travers le mécanisme de lissage du prix d'achat du coton graine au producteur. Ce

mécanisme a été révisé en 2011 avec la participation des différents acteurs et des partenaires financiers intervenant dans ce secteur afin de le renforcer.

En tout état de cause, l'ensemble de ces acteurs sera toujours convié à des concertations pour trouver des solutions idoines au problème, notamment la sauvegarde des revenus des producteurs suite aux menaces du marché mondial. C'est ainsi que le Gouvernement œuvre :

- à la mobilisation des ressources financières pour alimenter le fonds de lissage ;
- à la mise en place d'une procédure simplifiée de remboursement des crédits TVA des sociétés cotonnières ;
- à l'octroi de subventions exceptionnelles pour soutenir les prix de vente des engrais aux producteurs. Ces subventions ont été effectives durant les trois dernières campagnes.

Quant à la graine de coton, elle est collectée à l'issue de l'égrenage du coton graine récolté et son prix de vente est ainsi fixé par l'Association Interprofessionnelle de Coton du Burkina (AICB) durant la période d'octobre-novembre. Des dispositions seront prises par le Gouvernement pour permettre une fixation du prix de la graine dans des délais plus brefs pour les campagnes à venir.

Organiser les acteurs des autres filières oléagineux comme l'arachide, le soja et le sésame

Dans le cadre de la structuration des acteurs des filières oléagineux, le Gouvernement appuie les acteurs tant en unités pilotes de transformation qu'en petits équipements afin d'augmenter le niveau de production des huiles nationales à partir des autres produits oléagineux comme l'arachide, le sésame, le tournesol et le soja.

Prendre des mesures pour renforcer l'encadrement des producteurs ruraux

Un nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole (SNVACA) a été validé par l'ensemble des acteurs depuis 2010 et mis en œuvre.

C'est ainsi qu'un programme de renforcement de capacités des acteurs est mis en œuvre et ambitionne de toucher plus de 150 000 producteurs au cours de cette campagne agricole 2012-2013. Ce programme porte également sur la formation de près de 1000 agents d'appui conseil, la mise en œuvre de plusieurs outils de vulgarisation à savoir : les Champs écoles de producteurs (CEP), les parcelles vitrines de producteurs (PVP), les parcelles de démonstration (PD) et le conseil de gestion aux exploitations agricoles (CGEA).

Renforcer la capacité de production de semences améliorées au profit des producteurs

Dans le but de renforcer la capacité de production de semences améliorées, plusieurs actions ont été entreprises au titre desquelles :

- l'organisation de 05 ateliers d'information sur les textes législatifs et réglementaires sur les semences au profit des services publics impliqués, des fournisseurs de semences et des organisations de producteurs, soit au total 300 participants ;
- la formation sur les techniques de production et sur la loi et les textes réglementaires au profit de 56 inspecteurs semenciers provinciaux et 945 producteurs ;
- la formation sur les analyses en laboratoire, sur la loi et les textes réglementaires au profit de 36 analystes de semences.

En perspective, les actions suivantes sont prévues :

- poursuivre la diffusion de la loi sur les semences ;
- assurer la formation et l'assermentation des agents chargés du contrôle des semences ;
- assurer le contrôle de la qualité des semences à travers des inspections aux champs et des analyses de laboratoire ;
- assurer la traduction des textes sur les semences dans les 3 principales langues nationales ;
- reproduire les textes législatifs et réglementaires sur les semences en 3000 manuels.

Mettre en place des dispositifs de stockage des produits agricoles afin de faciliter leur accès aux transformateurs

Le Gouvernement a bénéficié de l'appui des partenaires techniques et financiers pour mettre en place plusieurs dispositifs de stockage au profit des commerçants et surtout des transformateurs. Ces dispositifs portent sur :

- la mise en place d'un vaste réseau de magasins couplés avec des aires de séchage pour stocker des produits agricoles warrantés pendant un délai de 06 à 08 mois avant d'être mis sur le marché ;

- la réalisation de magasins pour mieux accompagner les promoteurs des journées promotionnelles afin d'accroître les quantités de produits agricoles stockés (sésame, igname, fonio, niébé, etc.).

En outre, le dynamisme de certains partenaires tels que l'UGCPA qui développe toute une chaîne de magasins de stockage des produits céréaliers et du Bissap dans toute la région de la Boucle du Mouhoun pour ses besoins de transformation et surtout pour la commercialisation.

Enfin, l'accompagnement des projets et programmes qui se traduit par les réalisations d'infrastructures de stockage sur les sites de production et par la vulgarisation de toutes les technologies post récoltes adaptées.

Appuyer les acteurs du monde rural afin de rendre les produits plus compétitifs sur le marché national

Le Gouvernement entreprend des actions multiformes d'appui aux acteurs afin de rendre les produits plus compétitifs sur le marché national et au delà en Afrique de l'ouest à travers:

- les formations sur les techniques post récolte pour mieux récolter, stocker et conserver les produits agro-sylvo-pastoraux ;
- les réalisations de magasins de stockage couplés avec les aires de séchage pour améliorer les conditions et les délais de conservation des produits agricoles ;
- la mise à disposition en quantité et en qualité des semences améliorées qui permet d'accroître sensiblement la productivité ;
- la mise en place avant la fin de l'année 2012 de sept (07) comptoirs pilotes d'achat des fruits et légumes, la mise aux normes du ranch de Koba, du terminal fruitier et de la plate forme maraîchère de Ouahigouya, la réhabilitation du marché de fruits et légumes de Orodara, etc. ;
- la traçabilité des produits afin de disposer de toutes les informations utiles en lien avec le produit ;
- la sensibilisation pour l'adoption des instruments de mesures légaux et uniformes.

Maintenir la qualité par la fixation de la campagne, le respect des normes et la création d'un label Burkina (karité)

L'acquisition de 19 normes au profit des acteurs transformateurs des Produits Forestiers Non Ligneux dont deux concernent l'arbre à karité ce sont :

La Spécification Amandes de karité : NBF 01-004 : 2006 et la Spécification Beurre de karité : NBF 01-005 : 2006.

Par ailleurs, des actions sont entreprises par le Gouvernement dans le domaine de l'accompagnement, et de l'appui-conseil des acteurs dans le domaine de la certification.

A.4. En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires

Dédommager rapidement les grandes entreprises victimes des mutineries au niveau national

Une partie des victimes (petits commerçants du secteur informel dont les montants des pertes subies n'excédaient pas 1,5 million de francs CFA) ont bénéficié d'une indemnisation directe aux guichets de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina (CCI-BF) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso à hauteur de sept cent quatre vingt onze millions six cent onze mille quatre cent quatre vingt treize **(791 611 493)** francs CFA **pour 1221 victimes.**

Ensuite, une autre partie des commerçants (relevant du secteur structuré) ont bénéficié de l'opération « prêts d'urgence » auprès du FBDES ou du FASI à hauteur de trois milliards quatre cent cinq millions cinq cent soixante quatre mille huit cent quatre vingt un **(3 405 564 881)** francs CFA **pour 792 victimes.**

Pour compléter ce dispositif, le Gouvernement a décidé de la mise en place d'une Commission chargée d'examiner les dossiers d'indemnisation de toutes les autres victimes, et a procédé au paiement qui s'est élevé à trois milliards neuf cent six millions six cent quatre vingt deux mille cent trente sept **(3 906 682 137)** francs CFA à **627 victimes.**

A la date du 25 juin 2012, le bilan global provisoire de l'opération d'indemnisation des victimes s'établit à la somme de huit milliards cent trois millions huit cent cinquante huit mille cinq cent onze **(8 103 858 511)** francs CFA **pour 2640 victimes.**

L'opération d'indemnisation des victimes des manifestations survenues au cours du premier semestre 2011 tire inexorablement vers sa fin. A ce jour seule une quarantaine ne s'est pas encore présentée pour être payée.

Valoriser et promouvoir les produits locaux

Dans le cadre de la valorisation des produits locaux, les actions suivantes ont été entreprises:

- l'identification de sept (07) produits locaux dans le domaine agricole et dans le domaine de l'artisanat qui ont été soumis à l'éligibilité en indications géographiques à l'OAPI ;
- l'exposition des résultats de recherche en attente de valorisation, organisée le 18 juillet 2011 à Bobo-Dioulasso lors de la rencontre Gouvernement/Secteur privé ;
- l'organisation périodique des Journées Agroalimentaires (JAAL), dont la 6^{ème} édition s'est tenue du 25 novembre au 2 décembre 2011 à Ouagadougou ;
- l'organisation de la foire agro-sylvo- pastorale à Réo dans la région du Centre-Ouest en décembre 2011 ;
- l'organisation régulière des foires internationales multisectorielles de Ouagadougou ;
- l'organisation des manifestations d'envergure internationale telles que le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) etc. permet de valoriser les produits artisanaux.

A cela, s'ajoutent les nombreuses activités de promotion des produits locaux telles que les journées de la pomme de terre, de l'oignon, du poisson, du poulet etc.

Soutenir la mise à niveau des huileries

Les dispositions réglementaires suivantes permettent d'assainir le secteur par une mise à niveau des huileries :

- un arrêté conjoint N°2011-0264/MICA/MEF/MS/MEDD/MFPTSS portant réglementation des installations d'unité de production d'huiles alimentaires au Burkina a été pris le 9 décembre 2011 ;
- un arrêté conjoint N°2011-0265/MICA/MS/MEF du 09 décembre 2011 a fixé les caractéristiques des huiles alimentaires destinées à la consommation.
- les avantages du code des investissements permettent de soutenir la mise à niveau ces entreprises.

Il convient de noter que ces nouvelles dispositions prises par le Gouvernement burkinabè, vise principalement à:

- préserver la santé des consommateurs des huiles produites localement, ainsi que des huiles importées;
- promouvoir la qualité des huiles alimentaires;

- assainir le marché des huiles alimentaires.

Cette réglementation du secteur de l'huilerie sera rigoureusement suivie par les services techniques de l'Etat, et les opérateurs de ce secteur d'activité qui ne mettront pas à niveau leur unité de production conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, verront la fermeture pure et simple de leur unité de production d'huile alimentaire.

Les opérateurs économiques évoluant ou souhaitant évoluer dans le secteur de l'huilerie sont vivement interpellés par le Gouvernement quant au respect de ces nouvelles dispositions réglementaires au grand bénéfice de tous.

Autres actions majeurs du Gouvernement :

- Création le 02 mai 2012, en Conseil des Ministres, d'une Agence de Promotion des Investissements (API) ;
- Création d'un Secrétariat Permanent chargé de la réforme des licences d'affaires en vue de simplifier et de rationaliser les procédures de délivrance des documents administratifs exigés pour exercer une activité économique.

A.5. En matière d'infrastructures, de transport, de désenclavement et d'économie numérique

Libéraliser certains secteurs d'activités comme les infrastructures routières.

L'exécution des travaux d'infrastructures routières est entièrement libéralisée et le contrôle technique des véhicules concédé au secteur privé. Dans cette dynamique, le péage routier sera bientôt mis en concession partielle et certains métiers de laboratoire seront bientôt ouverts à la concurrence. La libéralisation des infrastructures routières pourrait être prise en compte dans le cadre des PPP.

Neutraliser les actes de vandalisme des câbles des opérateurs de téléphonie

S'agissant de la lutte contre les actes de vandalisme sur les installations des opérateurs de télécommunications et particulièrement des câbles téléphoniques, des initiatives ont été entreprises par le Gouvernement de concert avec les acteurs du secteur et particulièrement l'ONATEL-SA qui en est la principale victime.

En effet, un Comité Sécurité a été mis en place à l'initiative du MTPEN. Ce comité est composé de représentants du Ministère chargé des télécommunications, du Ministère chargé de la sécurité et du Ministère de la Justice. Le Comité a permis d'atteindre des

résultats substantiels dans la lutte contre les actes de vandalisme (arrestation de délinquants par les forces de l'ordre, sensibilisation des acteurs impliqués...).

A.6. En matière de communication, de culture, et de tourisme

Etablir une collaboration entre la Maison de l'Entreprise, l'UEMOA et l'Administration du tourisme/ secteur privé en vue de faire et de réussir la promotion de la destination Burkina Faso ;

Le Gouvernement a initié en 2012 un partenariat avec la Maison de l'Entreprise qui a permis de subventionner la participation du Burkina Faso à la foire FITUR. L'UEMOA contribue au financement du SITHO et vient d'adopter un programme régional pour le développement du tourisme qui a vu l'apport des acteurs du tourisme burkinabé.

Réduire le taux de perception du BBDA ainsi que la modification de ses modalités de perception

Des concertations ont été organisées entre le BBDA, le GPTIC, la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Elles ont abouti à un assouplissement de la réglementation sur la perception de la rémunération pour copie privée sur les téléphones portables depuis 2009 (portables dont le prix n'excède pas 20 000 Francs CFA et ceux non munis de système de stockage d'œuvres protégés exonérés du paiement de la rémunération pour copie privée).

Faire un bilan du SITHO

L'atelier bilan sur le SITHO s'est tenu le 22 juin 2012 et a vu la participation des représentants des différents acteurs du secteur.

Installer un cadre permanent de concertation 2 à 4 fois par an pour créer une synergie entre tous les acteurs de l'industrie touristique.

Il est organisé annuellement une rencontre entre administration du tourisme et le secteur privé. La concertation régulière avec les professionnels du secteur privé du tourisme est instituée par arrêté ministériel. La rencontre annuelle se tient régulièrement et celle de 2012 s'est tenue les 20 et 21 juillet.

Associer l'APAHRB à l'organisation des manifestations d'intérêt national

Le MCT implique les associations du privé dans l'organisation de toutes ses rencontres (SITHO, rencontre de l'OMT, SNC, Fête de la musique et journée de l'artiste)

Résoudre le problème du coût élevé du visa touristique à toutes les frontières et dans les ambassades et consulats

La réduction du coût du visa à hauteur de 50% est consacrée par le Décret n°2011-09/PRES/PM/MET/MAE-CR/MATDS du 30 décembre 2011 portant tarification des prestations de services dans les Missions Diplomatiques et Consulaires du Burkina Faso à l'étranger et à l'Administration Centrale.

Par ailleurs, la CEDEAO ambitionne d'instaurer un visa unique de type Schengen appelé ECOVISA. De manière concrète, il s'agit de remplacer les visas nationaux par un visa unique CEDEAO qui pourra être émis par n'importe quel pays membre de l'union sous la forme sécurisée. Le projet d'ECOVISA est en cours et pourra voir le jour très prochainement. L'atout majeur de ce visa est qu'il va permettre aux détenteurs d'accéder facilement à l'ensemble du territoire des pays membres de la Communauté.

B. LES ACTIONS EN COURS DE REALISATION ET CELLES NON REALISEES

B.1 LES ACTIONS EN COURS DE REALISATION

1. En matière d'économie et des finances

Mettre en place un premier programme de projets pilotes dans le cadre des PPP

Le processus de mise en place est en cours. Le Gouvernement a en effet adopté le 16 septembre 2011 en Conseil des Ministres la stratégie de développement du Partenariat Public-Privé (PPP).

En outre, un avant projet de loi portant régime général du PPP et de ses textes d'application sont en cours de finalisation en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso et l'appui d'une mission d'assistance technique du FMI.

Dans le souci d'une implication des acteurs, un séminaire d'information et de sensibilisation sur le Partenariat Public-Privé a été organisé à l'attention des parlementaires, du secteur privé, des organisations de la société civile et de l'administration publique, en lieu et place des assises nationales demandées par le secteur privé.

Faire une évaluation de l'impact de la réforme fiscale intervenue en 2010

Dans le cadre de cette évaluation qui doit intervenir au moins trois ans après la mise en œuvre de la réforme, il a été créée et opérationnalisée au MEF, la Cellule d'analyse et de suivi de la politique fiscale qui procède à la collecte d'informations relatives à l'impact des réformes fiscales afin de constituer une base de données.

Prévoir des dispositions dans les marchés publics qui imposent la souscription d'une assurance locale en lieu et place des couvertures souscrites à l'étranger

Il a été suggéré que seul le volet financé par le budget de l'Etat peut faire l'objet de réglementation. Aussi, le code CIMA dispose que le lieu de situation du risque est le lieu de souscription de son assurance qui peut régler le volet des marchés financés par l'extérieur. La réflexion est en cours pour trouver la meilleure formule.

Contrôler le respect effectif des obligations d'assurance, notamment en matière automobile et de transport des facultés à l'importation

Le volet contrôle de l'obligation d'assurance automobile est effectif et un contrôle est prévu pour cette année. Aussi il y a eu une rencontre regroupant le DGTCP, le CCVA, la Direction de la Police Municipale, la Direction de la Police Nationale et les assureurs à l'issue de laquelle, il a été recommandé de centraliser tous les moyens pour tout type de contrôle. Il a été par ailleurs recommandé aux forces de l'ordre de prendre en compte ces contrôles dans leurs programmes d'activités.

Quant au contrôle des facultés à l'importation, un comité regroupant la Douane, le Trésor et les assureurs avait été mis en place depuis 2011 pour la relecture des textes.

2. En matière d'agriculture, d'environnement et des ressources animales

Faciliter l'octroi de crédit dans le domaine de l'agriculture par la création d'un partenariat ciblé sur des filières et sur des maillons spécifiques entre les banques et l'Etat.

La création d'un partenariat ciblé sur des filières et sur des maillons spécifiques entre les partenaires et les directions techniques du ministère de l'agriculture, a permis de réussir des actions de formation, d'information, de distribution d'intrants, d'octroi de petits crédits, d'organisation et de structuration des acteurs.

La structuration des acteurs vise à les amener en unions et davantage en interprofession, afin de pouvoir faire des ventes ou des achats groupés, de disposer de marchés sûrs, des contrats fermes, clairs et précis et surtout de documents fiables, crédibles et bancables; ce qui facilitera leur accès au financement.

Encourager la création de laboratoires homologués en vue d'assurer la certification des produits locaux à l'exportation.

Il existe sur le plan national des organismes de certification privés. Il existe également des laboratoires capables d'analyser la qualité des produits agricoles et agroalimentaires mais aucun de ces laboratoires ne détient une accréditation.

A coté du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), et celui du Département de technologie alimentaire (DTA), il y a les autres laboratoires spécifiques aux moyens très limités.

L'Etat souhaite donc accompagner certains de ces laboratoires à obtenir l'accréditation afin qu'ils puissent délivrer des certificats d'analyses et de conformité des produits locaux qui seront reconnus à l'extérieur.

Assurer la disponibilité des emballages de qualité répondant aux normes internationales

Le Gouvernement a entrepris la formation et la sensibilisation des acteurs sur la nécessité d'utiliser des emballages normalisées.

Il a en projet à court terme de mettre à la disposition des acteurs des emballages alimentaires normalisés, et à moyen terme de faire un plaidoyer pour la détaxe sur l'importation des emballages alimentaires au Burkina Faso et d'encourager des commandes groupées par les acteurs car certains fournisseurs exigent une certaine quantité pour les commandes.

Mettre en place un système d'information commerciale sur les marchés locaux et dans les zones de production

Avec le soutien financier de partenaires, le Gouvernement a élaboré une méthodologie qui va conduire d'abord au renforcement des systèmes d'information sur les marchés existants, et ensuite à la mise en place d'un système d'information sur les marchés

agro-sylvo-pastoraux et de veille commerciale (SIM-VC). L'enquête test de 2012 verra la collecte et le traitement des données sur 50 marchés échantillons des produits agricoles. Elle va se poursuivre avec l'acquisition et l'installation du matériel pour le réseau de collecte, de traitement et d'analyse des données. Tous les équipements indispensables à l'opération ont été acquis en 2011 (PDA, ordinateurs, tableaux d'affichages des prix sur les marchés, serveur, etc.) et l'opérateur télécom a été recruté.

Le suivi sera assuré par un comité composé des représentants de tous les SIM existants. Par ailleurs, il est envisagé la mise en place de centres d'information régionaux logés dans les 13 chambres régionales d'agriculture afin de couvrir tous les besoins en information sur le secteur rural.

Assurer l'autonomisation des producteurs à travers la vulgarisation de la loi sur les interprofessions

L'avant projet de loi sur les interprofessions a été élaboré et soumis au Gouvernement pour adoption. Une fois voté, les projets de décrets d'application sont élaborés et seront rapidement pris en Conseil des Ministres. Afin de faciliter l'application, les dispositions en termes de financement sont déjà prises pour assurer la traduction de cette loi en trois langues nationales (mooré, dioula et fulfulde).

Créer un cadre de suivi de la mise en œuvre des mesures proposées par la table filière karité

La mise en œuvre des mesures proposées se fera au cours d'une séance de restitution avec les responsables des structures concernées. Ces structures seront donc pleinement responsabilisées pour permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre de ces mesures par une structure transversale comme la DGPER.

Accroître la construction de barrages, de forages et de boullis

Dans le but de mobiliser les ressources en eau de surface pour accompagner la production agricole, il est prévu la réalisation de 5 nouveaux barrages et la réhabilitation de 26 barrages. Les barrages de Moutila au Centre, Baskoudré au Centre Nord, Bakata au Centre Ouest, Sarré au Centre Sud et Koaré à l'Est seront achevés en 2012. En rappel, 3 nouveaux barrages ont été achevés et réceptionnés et 15 barrages réhabilités en 2011.

Adopter une politique de prix spécifique et favorable à la transformation des produits agricoles

La transformation des produits agricoles au Burkina Faso sera soutenue par les actions vigoureuses suivantes :

- la structuration du maillon des transformateurs à l'intérieur de chaque filière va permettre de quantifier et de planifier les besoins, d'échelonner et d'effectuer les commandes groupées ;
- l'accroissement des capacités de stockage en quantité et en qualité des produits agricoles sur de longs délais, permettra aux transformateurs de réguler leur consommation avec des prix moyens stabilisés ;
- la conclusion de contrats fermes, directs et échelonnés de livraison des produits agricoles sains et propres entre d'une part, les commerçants et les associations de producteurs et d'autre part, les transformateurs.

Préserver la ressource « karité »

Afin de préserver la ressource, le Gouvernement a réalisé un inventaire de cette ressource dans les régions du Centre Sud et du Centre Est, du Centre, de la Comoé et du Centre Sud. Par ailleurs, des actions de formation et de sensibilisation des acteurs, sont menées sur l'utilisation de modules spécifiques pour l'exploitation durable des Produits Forestiers non Ligneux tel l'arbre à karité. Les modules montrent comment la cueillette des feuilles et des fruits devrait se faire, comment la coupe, le greffage se réalisent.

Mettre les moyens pour le respect des dispositions du code forestier portant sur la protection de l'arbre à karité

Une étude sur la fiscalité et la réglementation de l'exploitation durable des produits forestiers non Ligneux au Burkina Faso est en cours.

Former les bouchers en coupe moderne.

Avec l'appui du PAFASP et l'ATP/USAID, les bouchers et chevillards des régions du Centre, Centre-Ouest, Centre-Nord, Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun ont été formés en 2010 aux bonnes pratiques d'hygiène et la découpe des viandes. Ce programme se poursuit pour couvrir toutes les régions.

Appuyer les acteurs de la filière volaille à la recherche de marché

Les actions suivantes ont été entreprises :

- depuis 2010, le Gouvernement a signé un accord avec la Côte d'Ivoire permettant la reprise des exportations de volailles après les foyers de Grippe aviaire ;

- des études sont en cours avec le PAFASP pour la mise en place de tueries, de marchés à volailles et kiosques améliorés de vente de volailles.
- le Gouvernement est en concertation avec les sociétés minières pour inciter ces dernières à la consommation des produits animaux locaux (volailles notamment) sur leurs sites.

3. En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires

Intensifier la lutte contre la fraude, la concurrence déloyale, la contrefaçon, la contrebande.

Le Gouvernement a commandité l'élaboration d'une stratégie globale et d'un plan d'action de lutte contre la fraude. Cette stratégie devrait, le cas échéant, recommander l'élaboration de stratégies sectorielles qui prendraient en compte la préoccupation de l'Ordre National des vétérinaires et de l'ordre National des Pharmaciens.

Les discussions se poursuivent sur la mise en place d'un fonds de lutte contre la fraude. Tout en acceptant de contribuer au financement du fonds, le secteur privé émet des réserves quant à la proposition de domicilier le fonds au Trésor Public et à la composition du comité de gestion qu'il trouve déséquilibré et de ce fait ne garantit pas son indépendance. Toujours selon le secteur privé, les discussions devront porter prioritairement sur le type de fraude sur lequel agir, les acteurs à impliquer, le niveau de fonds et son mécanisme de renouvellement.

Par ailleurs, pour permettre aux structures en charge de lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale d'agir efficacement, diverses formations et ateliers ont été dispensés à l'attention des élèves agents de sécurité, douaniers, du secteur privé des cliniciens et pharmaciens dans les domaines relevant de la propriété industrielle.

Mettre en place un dispositif de sécurité dans les zones industrielles

Le MICA et le MATDS étudient la possibilité de créer une police de proximité dans les zones industrielles existantes et les nouvelles zones à créer. La création des services de sapeurs pompiers dans ces zones est également en réflexion.

Adopter le code de l'artisanat

Le processus de recrutement du consultant chargé d'élaborer le code est en cours.

Ouvrir le registre des métiers

Les textes portant ouverture et tenue du registre des métiers sont en cours d'adoption.

Organiser des sessions de formation à la gestion et à la tenue de comptabilité simplifiée

Le renforcement des capacités des artisans a été pris en compte dans le plan d'action de la politique sectorielle du MICA et dans la stratégie de promotion de l'artisanat en cours d'élaboration.

Adopter les projets de textes sur le registre civil

Les projets de textes sur le registre civil ont été adoptés lors d'un atelier par les principaux acteurs le 22 février 2012. Ils seront examinés lors du conseil de cabinet présidé par la Ministre de la Justice le 06 juillet 2012 avant son adoption en Conseil des Ministres.

4. En matière d'énergie et des mines

Appliquer un tarif préférentiel à l'industrie touristique comme c'est le cas des autres industries en classant les charges d'électricité et d'eau des hôtels en catégorie industrie, afin qu'ils pratiquent des tarifs attrayants rendant du même coup compétitif le prix des circuits.

Une étude est en cours dans le cadre du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise (PACDE) sur les coûts des facteurs de production.

Améliorer la fourniture et réduire le coût de l'énergie.

Des actions ont été entreprises pour le renforcement de la centrale de Bobo de 20 MW. En effet, l'appel d'offres pour les travaux qui a été lancé le 05/04/2011 a été infructueux. Le prix de l'offre conforme et la plus avantageuse économiquement est largement au dessus du budget.

Le DAO a été repris pour redimensionner le projet et l'appel d'offre a été relancé le 16 mai 2012.

Concernant le renforcement de la centrale de Komsilga repartie en trois tranches soient 90 MW :

(i) première tranche (18 MW) : la fin des travaux est attendue au premier trimestre 2013,

(ii) deuxième tranche (36 MW) : la réception provisoire du dernier des trois groupes de la tranche est intervenue le 14 juin 2012 ;

(iii) troisième tranche (36 MW) : les résultats des travaux de dépouillement et de délibération ont été soumis aux bailleurs de fonds pour avis de non objection et le démarrage des travaux est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2012.

- La location des groupes a été effective ;
- Concernant le producteur indépendant, l'appel d'offres a été lancé et le dépouillement est en cours ;
- Quant à l'étude tarifaire, elle est en cours ;
- Pour l'interconnexion avec le Ghana, l'étude de faisabilité est terminée, il reste à recruter l'ingénieur conseil, à finaliser le DAO, à convenir du tarif d'importation d'énergie, à finaliser et à mettre en vigueur les conventions de financement et lancer les appels d'offres vers fin 2012.

Dans le souci de contenir le coût de l'électricité l'Etat a entrepris un vaste chantier d'interconnexion électrique dont le premier qui est celui entre la Côte d'Ivoire et Burkina Faso est entré en marche en fin 2009. Le démarrage des travaux du second entre le Ghana et notre pays est prévu pour début de l'année 2014.

Réaliser une étude sur la réduction des coûts de l'électricité

Etude en cours dans le cadre du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise (PACDE) sous la supervision de la Maison de l'Entreprise.

5. En matière de culture, de Communication et de tourisme

Organiser des activités d'envergure nationale et internationale à Bobo-Dioulasso

Le Gouvernement a procédé au renforcement de l'organisation de la SNC 2012 en confiant la quasi totalité de la manifestation aux acteurs de Bobo-Dioulasso et en élargissant son champ. En outre le Gouvernement a encouragé les départements ministériels à organiser leurs manifestations et leurs réunions à Bobo-dioulasso et dans les autres chefs-lieux de régions.

Mettre en place une stratégie de communication (plan media étrangers) dans les pays émetteurs de touristes afin de rassurer les touristes potentiels sur la normalisation de la situation sécuritaire au Burkina Faso

- Un plan média étranger a été élaboré pour rassurer les potentiels touristes sur la normalisation de la situation sécuritaire, mais sa mise en œuvre n'est pas effective à ce jour par manque de financement. Le Secteur privé du tourisme pourrait contribuer financièrement à la réalisation de cette importante activité.
- L'ONTB a travaillé à une communication informelle tendant à rassurer les potentiels touristes sur la normalisation de la situation sécuritaire du Burkina à l'occasion du SITHO et des salons étrangers.
- Au niveau du Ministère de la Communication, une stratégie de communication internationale sur le Burkina Faso a été élaborée. Sa mise en œuvre permettra de donner de la visibilité à toutes les politiques sectorielles et notamment celle du tourisme.
- Le Burkina Faso a également participé au salon FITUR en Espagne pour promouvoir la destination et rassurer les touristes.

Apurer des créances de l'Etat vis-à-vis des hôteliers avec une attention particulière des créances du FESPACO

Des instructions ont été données par le Gouvernement dans ce sens. L'ensemble des factures est en cours de traitement au niveau de la Commission de la dette publique.

Poursuivre l'assainissement du secteur par la lutte contre la concurrence déloyale et le suivi du strict respect de la réglementation de la profession

Le contrôle des entreprises touristiques est renforcé. Un répertoire des entreprises en règle vient d'être édité et publié. Une liste des opérateurs du tourisme en situation régulière est tenue par les services techniques du tourisme et des opérations de sensibilisation et de fermeture administrative sont en cours.

Aménager les sites touristiques afin de faire de la région une destination privilégiée

- Mobilisation des fonds en cours pour la valorisation du site des ruines de Loropéni. Le projet a été finalisé et les travaux programmés.
- Recherche de fonds en cours pour la réalisation d'un projet ST-EP à Koumi.

Lutter contre la concurrence déloyale liée à la prolifération des maisons d'hôtes.

Les actions de lutte contre la concurrence déloyale portent sur:

- la relecture en cours des textes régissant le secteur pour prendre en compte cette forme d'hébergement qui a récemment vu le jour au Burkina Faso ;

- le renforcement du contrôle et de la répression en collaboration avec les forces de l'ordre ;
- le concours des organisations professionnelles du tourisme.

Relire les statuts de l'ONTB pour permettre l'intégration des professionnels du tourisme

La première relecture est achevée au niveau de l'ONTB et la procédure suit son cours.

6. En matière d'infrastructures, de transport et de désenclavement

Améliorer l'accès aux zones de production

S'agissant de l'amélioration des voies d'accès aux zones de production et des sites touristiques, le Gouvernement a fait de l'aménagement des pistes rurales un levier de lutte contre la pauvreté dans le monde rural depuis 2000 et pour ce faire, il a entrepris une actualisation de la stratégie de développement du secteur du transport au Burkina Faso en vue de prendre en compte tous ces aspects. Cette étude a été validée et la stratégie a été adoptée en conseil des Ministres du 21 décembre 2011.

Pour le financement de la stratégie actualisée, une table ronde des bailleurs de fonds s'est tenue le 18 juin 2012. Les bailleurs de fonds ont réaffirmé leur disponibilité pour accompagner le Burkina Faso dans ses efforts de développement. Des annonces de contributions ont été enregistrées à cette occasion.

Lutter contre les tracasseries routières dans l'espace UEMOA/CEDEAO

Dans le but de lutter contre les tracasseries routières, il a été mise en place des postes de contrôle juxtaposés (PCJ) sur les corridors inter-Etats. Des réflexions sont en cours sur les modalités de fonctionnement de l'effectif des PCJ de Cinkansé.

Par ailleurs, un plan national de contrôle routier est en cours d'élaboration conformément aux conclusions des recommandations du forum national sur la sécurité routière tenu les 08, 09 et 10 mai 2012.

Etudier la faisabilité de la participation des experts géomètres aux travaux d'infrastructures.

En attendant l'étude de faisabilité, le Gouvernement a instruit ses services techniques concernés d'intégrer cette préoccupation dans les Termes de Références des études et du contrôle des travaux ainsi que les dossiers d'appels d'offres des travaux.

7. En matière de recherche et d'innovation

Promouvoir la recherche par l'octroi de moyens aux centres de recherche

Dans le but de résoudre le déficit de ressources des centres de recherche, le Gouvernement a créé en octobre 2011 le Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID). Ce fonds a pour mission de financer les activités et les équipements aussi bien des centres privés que publics de recherche.

Promouvoir la recherche en vue de réduire les délais de production de l'arbre à karité

Concernant la promotion de la recherche sur le karité en vue de réduire le cycle de production, il faut préciser que la recherche publique burkinabé a mis au point la technique de greffage de cette espèce qui permet de réduire significativement les délais de production de l'arbre à karité :

- l'amélioration progressive du taux de réussite du greffage en champ par l'utilisation de plusieurs techniques de greffage ;
- des travaux de recherche sont en cours pour maîtriser la production de porte-greffes en pépinières tout comme pour améliorer la croissance des plantules de karité en pépinières et en champ (plantation) avec l'utilisation de l'engrais BARBARY-PLANT.

B.2 LES ACTIONS N'AYANT PAS CONNU UN DEBUT DE REALISATION

1. En matière de commerce d'artisanat et de facilitation des affaires

Institutionnaliser et soutenir techniquement et financièrement le SIKO

Le Gouvernement est sollicité régulièrement pour appuyer les initiatives de promotion des produits locaux des promoteurs privés. Cependant, ne disposant pas de budget pour soutenir de telles initiatives, le Gouvernement n'est pas à mesure de donner une suite favorable à ces activités de promotion. Concernant l'appui technique, les services

techniques sont disposés, dans la mesure du possible à soutenir toutes initiatives de promotion des produits locaux.

Créer un centre de ressources en artisanat

Le projet de création du centre de ressources a été soumis à l'UEMOA pour financement.

Octroyer un siège à la CMA BF

Des démarches seront entreprises avec la commune de Ouagadougou pour la mise à disposition d'un terrain devant abriter le siège de la CMA-BF.

2. En matière d'infrastructures de transport et de désenclavement

Améliorer les prestations de services des acteurs du transport

Des sessions de formation autour du thème « la facilitation des transports et du transit routier et les conditions de travail des acteurs du secteur » sont programmées pour le second semestre 2012 à l'attention des acteurs des transports.

3. En matière d'habitat et d'urbanisme

Octroyer une subvention à l'Ordre des architectes pour assurer une veille dans le secteur et la promotion des matériaux locaux.

Cette mesure est envisageable et pourrait faire l'objet d'une convention ou d'un Contrat-Plan où des obligations et des avantages seront prescrits pour chacune des parties prenantes.

4. En matière de finance

Soumettre à l'assurance tous immeubles de commerce ou recevant du public ;

Une réunion s'est tenue avec les Directeurs Généraux des sociétés d'assurance-dommage et un comité sera mis en place par les deux (02) parties pour réfléchir sur tous les types d'assurance obligatoires à mettre en place.

II.3 AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE

A. En matière d'énergie et des mines

Mettre en place un Guichet unique des mines

Les études conduites ont permis de proposer la création du Centre de Facilitation des Investissements Miniers (CEFIM) au Burkina Faso. Les différents projets de décret sont en cours de finalisation. Un rapport sera bientôt introduit en Conseil des Ministres pour leur adoption.

Promouvoir et vulgariser l'énergie solaire par la réalisation de centrales solaires et la réduction des taxes intérieures sur les panneaux solaires et les équipements spécifiques

Le Gouvernement a entrepris des projets de construction de centrales solaires et d'équipement d'infrastructures collectives :

- construction d'une centrale solaire de 20 MW dans le cadre du Partenariat Public-Privé (Etat-SEMAFO.SA), les discussions tarifaires sont en cours. Un contrat d'achat sera signé en cas d'entente ;
- construction d'une centrale solaire de 20 MW sur financement de l'Union Européenne; le recrutement du consultant par l'UE pour faire les études complémentaires (stabilité et finalisation du DAO) est attendu ;
- construction de deux centrales solaires photovoltaïques expérimentales de 1.5 à 3 MW avec injection de l'énergie produite dans le réseau interconnecté sur financement de l'Agence française de développement (AFD) ; le recrutement du consultant par l'AFD pour l'étude d'APD et la rédaction du DAO est attendu.

Au plan de la fiscalité intérieure, des échanges sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'électrification solaire en milieu rural.

A la demande du Ministère de l'Economie et des Finances, un comité technique de réflexion a été mis en place en vue d'examiner les formes et la nature des appuis que l'Etat pourrait apporter pour la promotion de l'énergie solaire au Burkina Faso tout en prenant en compte les recommandations dans la loi de finances 2013. Ledit comité a déposé son rapport.

B. En matière d'infrastructures, de transport et de désenclavement

Elaborer une stratégie de financement pour le renouvellement du parc automobile dans le cadre de l'application de la législation communautaire sur la charge à l'essieu et la question générale de la vétusté du parc automobile

La loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2012, a reconduit la mesure d'importation de véhicules neufs en franchise de droit de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée pour le renouvellement du parc de taxis. Elle a également reconduit celle relative à l'importation de véhicules neufs ou d'occasion de transport routier de marchandises et d'hydrocarbures en exonération de droit de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Ces mesures, initialement prévues dans la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2011 n'avaient pas pu être exécutées. Pour la mise en œuvre, un décret a été adopté et un comité de pilotage a été mis en place.

La réception des demandes d'autorisation est close pour les véhicules de transport des hydrocarbures, la demande ayant dépassé l'offre. Elle se poursuit pour le transport de marchandises, la demande étant inférieure à l'offre.

Le comité de pilotage suggère de transférer un certain quota de véhicules dans les hydrocarbures.

Pour les taxis, il n'y a pas d'engouement et la réception des dossiers se poursuit jusqu'au mois de septembre 2012. En rappel, tous les bénéficiaires ont jusqu'au 31 décembre pour remplir les formalités douanières.

C. En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires

Réglementer les achats bord champs des produits du cru notamment au niveau des frontières par les acheteurs étrangers

Face aux difficultés rencontrées par les acteurs nationaux des produits du cru liées aux achats bord champs, le Gouvernement a décidé de mettre en place avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP), des comptoirs d'achats des produits du cru.

A ce jour, sept comptoirs d'achat des produits maraîchers notamment de la tomate et de l'oignon, de la pomme de terre, de l'orange et de la mangue ont été identifiés et seront installés dans les villes ci-après : Koudougou, Korsimoro, Ouahigouya, Mogtêdo, Niassan, Yako et Banfora. Les entreprises ont été recrutées et l'avis de non objection de la Banque mondiale est obtenu. Actuellement, la signature des contrats avec les entreprises est en cours.

III. CAS DE DEFICIT D'INFORMATION

Certaines préoccupations soulevées par les acteurs du secteur privé résultent d'un déficit d'informations. Il s'agit entre autres des préoccupations ci-après :

Imposer la prise en compte de l'altimétrie dans l'implantation des ouvrages pour éviter des constructions en zones inondables.

Cette préoccupation est déjà prise en compte lors de l'élaboration des plans d'aménagement ou de lotissement qui sont établis sur la base d'un levé topographique d'état des lieux comportant des courbes de niveau qui indique cette altimétrie et les espaces inondables sont classés « zones non aedificandi ».

Relever le niveau des études topographiques par l'imposition de Géomètres plus qualifiés pour que les études de routes et les études hydrologiques gagnent en qualité.

Cette préoccupation a déjà été prise en compte par la Loi portant création de l'Ordre des Géomètres Experts et son décret d'application portant règlement de l'exercice de la profession de Géomètres Experts.

Mettre en place un dispositif d'appui-conseils et d'accompagnement des promoteurs: montage du plan d'affaires, des démarches pour le crédit, la mise en œuvre des activités, la commercialisation et le remboursement du crédit ;

Pour des actions de formation les acteurs sont invités à s'organiser pour s'attacher les services des prestataires avec l'appui des structures d'appui au secteur privé tels que la MEBF, les CGA et les différents Projets et Programmes.

Améliorer la gestion des parcs de stabulations

Les infrastructures (parcs de stabulation) sont gérées par des comités de gestion mis en place et dirigés par les utilisateurs eux-mêmes. Le Gouvernement appuie ces comités par la formation pour le renforcement des capacités. Il appartient donc aux acteurs de mieux s'organiser pour une gestion efficiente des infrastructures mises à leur disposition par le Gouvernement.

IV. RECOMMANDATIONS N'AYANT PAS REÇU DE REPONSES FAVORABLE A COURT TERME

Les recommandations d'ordre fiscal

En raison de la mise en œuvre de la réforme fiscale intervenue en 2010, Il est important de souligner que toutes les préoccupations d'ordre fiscal pourraient être examinées après l'évaluation de l'impact des réformes. Le Gouvernement souhaite disposer d'un temps pour mesurer l'impact de cette réforme.

Créer un centre unique des formalités des structures hôtelières

Le nombre de dossier de demande d'agrément de réalisation de projets hôteliers et ceux de demandes d'autorisation d'exploiter et de demandes de licences d'agences de voyages ne justifient pas encore la création d'un centre unique de formalités.

V. RECOMMANDATIONS N'AYANT PAS REÇU DE REPONSES DU GOUVERNEMENT

1. Explorer la possibilité de transfert et de convertibilité du Naïra et du Cedi en CFA
2. Inciter à l'implantation d'agences bancaires de proximité à travers la résolution des problèmes d'absence d'électricité ou de la police ;
3. Poursuivre la réglementation du secteur de la sécurité privé,
4. Créer des villages artisanaux dans les villes touristiques ;
5. Allouer une dotation aux différents Ordres professionnels de la santé pour leur permettre de bien assurer les missions qui relèvent du service public;
6. Mettre en place un fonds de garantie en vue de faciliter l'accès au financement par les artisans auprès des banques ;
7. Mettre à la disposition de la CMA-BF de cadres spécialisés dans le cadre de la formation professionnelle ;
8. Structurer les métiers du secteur des télécommunications par la formation et l'information des acteurs en vue d'une plus grande professionnalisation.

VI. DIFFICULTES

Le Comité Technique Paritaire (CTP) a enregistré principalement:

- la lenteur des ministères interpellés dans la transmission de l'état d'exécution des actions relevant de leur compétence ;
- le manque de clarté dans la formulation et le caractère transversal de certaines recommandations qui ne facilitent pas leur mise en œuvre.

Ces difficultés sont récurrentes et des solutions doivent y être trouvées.

VII. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Au regard du niveau de réalisation des recommandations et des difficultés rencontrées, le Comité Technique Paritaire a fait les recommandations suivantes :

- l'envoi régulier trimestriellement au secrétariat du CTP par chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- la centralisation au niveau du CTP par l'ensemble des départements de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur privé de leur ressort ;
- la formulation par le secteur privé de deux ou trois recommandations majeures liées aux préoccupations par secteur d'activités pour une meilleure mise en œuvre et un suivi adéquat.

En conclusion, il est important de souligner que le niveau de réalisation globalement satisfaisant des engagements et recommandations, traduit la volonté du Gouvernement d'accompagner le secteur privé. Il interpelle toutefois chacune des parties à redoubler davantage d'efforts pour faire du secteur privé un des piliers de la croissance.

La contribution du secteur privé est fortement attendue sur des préoccupations communes cruciales telles que les questions de lutte contre la fraude, la contrefaçon et la corruption et aussi dans le cadre de la mise œuvre des partenariats public privé (PPP).

Le Président du Comité Technique Paritaire

Bernard G. ZOUGOURI
Chevalier de l'Ordre du mérite